



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1975-1976

1^{er} DECEMBRE 1975

**Projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1975**

— SECTEUR AFFAIRES ECONOMIQUES —

TABLE DES MATIERES

	Pages
<i>Projet de décret</i>	2
<i>Tableau de décret :</i>	
Titre I — Dépenses courantes	4
Partie I — Enseignement	4
Section I — Recherche scientifique	4
<i>Programme justificatif :</i>	
Titre I — Dépenses courantes	7
Partie I — Enseignement	7
Section I — Recherche scientifique	7

PROJET DE DECRET

BAUDOUIN,
Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, de Notre Ministre des Finances, de Notre Ministre des Affaires économiques et de Notre Secrétaire d'Etat au Budget et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Premier Ministre, Notre Ministre des Finances et Notre Secrétaire d'Etat au Budget sont chargés de présenter, en Notre nom, au Conseil culturel de la communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

I. AJUSTEMENTS DES CREDITS

ARTICLE 1^{er}

Les crédits prévus au titre I, dépenses courantes du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française — secteur Affaires économiques — de l'année budgétaire 1975, sont ajustés suivant les données détaillées du tableau annexé au présent décret et à concurrence de :

AJUSTEMENTS	1975 Crédits non dissociés	1975 Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

Titre I. — Dépenses courantes :

Crédits supplémentaires de l'année courante	—	—	—
Réductions	5.416	—	—
Crédits supplémentaires pour années antérieures	—	—	—

II. DISPOSITIONS DIVERSES

ART. 2

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Donné à Bruxelles, le 28 novembre 1975.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

Le Premier Ministre,

L. TINDEMANS.

Le Ministre des Finances,

W. DE CLERCQ.

Le Ministre des Affaires économiques,

F. HERMAN.

Le Secrétaire d'Etat au Budget,

G. GEENS.

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En milliers de francs.)

Art. (1)	LIBELLES (2)	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1975 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Crédits proposés pour 1975 (6)	Crédits supplémentaires années anté- rieures (7)

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION I.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus aux fonds
et aux organismes d'intérêt public
sans caractère d'entreprise.

41.01	Subvention à l'Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agric- culture (I.R.S.I.A.)	75.600	—	5.416	70.184	—
	Totaux pour le chapitre IV		—	5.416		—
	Totaux pour la section I. — Recherche scientifique		—	5.416		—
	Totaux pour le titre I. — Dépenses courantes . . .		—	5.416		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En milliers de francs.)

CREDITS DISSOCIES					
Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement		
Crédit voté	Suppléments	Réductions	Crédit voté	Suppléments	Réductions
(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 28 novembre 1975.

BAUDOUIN.

Par le Roi :
Le Premier Ministre,

L. TINDEMANS.

Le Ministre des Finances,

W. DE CLERCQ.

Le Ministre des Affaires économiques,

F. HERMAN.

Le Secrétaire d'Etat au Budget,

G. GEENS.

PROGRAMME JUSTIFICATIF

TITRE I.

DEPENSES COURANTES.

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION I.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

ART. 41.01. — *Subvention à l'Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (I.R.S.I.A.).*

Réduction : 5.416.000 francs.

Les besoins financiers résultant pour l'I.R.S.I.A. de l'octroi de bourses de doctorat peuvent être estimés à 70.184.000 francs. Le crédit de 75.600.000 francs alloué, peut donc être réduit de 5.416.000 francs.